



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services publics

Question écrite n° 100297

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les indicateurs de la qualité des services publics. Dans le cadre du rapport "modernisation de l'État, qualité des services publics et indicateurs" remis au ministre chargé de la réforme de l'État en mars 2010, était recommandée la mise en place d'un indicateur relatif au délai de traitement des dossiers complets d'indemnisation chômage. D'importantes disparités géographiques avaient été constatées dans le temps pris pour traiter un dossier relatif aux indemnités chômage malgré l'attente très forte des allocataires. Afin d'établir le suivi des recommandations de ce rapport, il lui demande de préciser les mesures prises par les services chargés du traitement des dossiers d'indemnisation chômage pour mettre en place l'indicateur suggéré.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100297

Rubrique : Secteur public

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1456

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)